

Nos commerçants toujours à votre service



Dans ce numéro :

Edito du Maire	2
Information	5
Travaux réalisés	6
SIAEP	10
Vie locale	22

Chers Soumanaises, chers Soumanais,

Depuis la dernière parution de votre bulletin municipal, le paysage sanitaire est toujours aussi inquiétant et engendre de l'angoisse dans les foyers et des craintes quant à l'avenir. Nous souhaitons tous vivement que la pandémie soit stoppée, que des leçons soient rapidement tirées de cette triste période afin de garantir aux populations un système sanitaire capable de répondre à l'ensemble des besoins de santé. Car, on est en droit de se demander comment un pays doté d'une sécurité sociale, d'instituts de recherches et d'un groupe pharmaceutique mondial n'a pas réussi à produire de vaccin afin de contribuer efficacement à la lutte contre cette terrible pandémie. En effet, pour l'instant, la priorité est bien celle de la vaccination de masse. Or force est de constater que les pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur de l'enjeu sanitaire ; on a connu le manque de masques ,de tests , de vaccins...

Dans cette situation si particulière, les différents acteurs économiques ont su s'adapter : nous pensons notamment à nos commerçants locaux dont certains ont dû interrompre leur activité pendant quelques semaines. La municipalité reste attentive et comme elle l'a fait lors des confinements précédents, les accompagnera en tant que de besoin.

Dans ce contexte difficile, nous sommes heureux d'accueillir Sophie Kovelmann qui dès janvier, avec enthousiasme, a pris possession du bar-tabac-restaurant sous l'enseigne le TIKKI'S. Nous pensons à Virginie Gannat et lui souhaitons le meilleur pour ses projets.

A la faveur de l'augmentation des effectifs et de la détermination des élus, l'école de Soumans va retrouver officiellement sa classe à deux niveaux ,grande section maternelle et cours préparatoire, à la rentrée 2021. Pour mémoire, rappelons que l'inspection académique avait décidé, sans tenir compte des arguments des élus, de déplacer la deuxième classe à Bord-Saint-Georges pour l'installer à nouveau, à titre provisoire, l'année suivante à Soumans. L'exigence pédagogique passant après le seul intérêt comptable. Si nous nous réjouissons de cette décision nous continuons de nous opposer à la carte scolaire qui supprime 8 classes en Creuse dont, pour notre communauté de communes, une à Gouzou et une autre à Saint-Sylvain-Bas-le-Roc. Nous n'aurons de cesse de défendre les écoles rurales en exigeant les moyens à la hauteur des enjeux d'avenir .

Les derniers conseils municipaux ont été consacrés à la discussion budgétaire, des choix ont été faits pour l'exercice 2021, d'autres seront actés pour les prochaines années. Nous avons d'ores et déjà sollicité les services de l'Etat pour des subventions nécessaires à ces travaux. Nous nous inscrivons dans les dispositifs du plan de relance gouvernemental afin de réaliser certains de nos projets. Comme toujours, nous vous tiendrons informés.

Bien sincèrement.

NAISSANCES

Le 22 novembre de Timéo GROUSSAUD, rue Eugène Romaine

Le 11 janvier de Elisa COTINAT, 2 lotissement de la Ville Gozet

Le 12 janvier de Isaak LASSALLE TABONI, 21, « Le Mazurier »

Nous adressons nos meilleurs vœux aux bébés et félicitations aux parents.

MARIAGE

Le 20 février de Annie MOURAO et Pascal PARROT

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

PACS

4 PACS ont été enregistrés

Tous nos vœux de bonheur.

DECES

Le 15 mai de José MOURAO à l'âge de 91 ans « Le Mazurier »

Le 31 octobre de Manuel PEREIRA GOMES à l'âge de 53 ans « Montebras »

Le 9 novembre de Roger LARPIN à l'âge de 84 ans « Châteaux »

Le 18 décembre de Annie TARASKO épouse SADRIN à l'âge de 80 ans « Les Gouttes »

Le 23 décembre de Roland SADRIN à l'âge de 83 ans « Les Gouttes »

Le 26 décembre de David MEUNIER à l'âge de 44 ans « L'Etang »

Nos sincères condoléances aux familles.

Jacques PERRAY

Jacques Perray dit « Jacky », abandonné à sa naissance, il retrouva sa mère 3 ans plus tard et sera placé dans une famille creusoise dès sa tendre enfance comme « brayaud* ». Après une courte scolarité et une vie rude et besogneuse des paysans d'alors dans la famille Fujard de Beulat, il se prend à rêver de devenir aviateur le jour où, en 1933, un avion atterrit dans le champ voisin de la ferme.

Il ne renoncera jamais à son désir d'évasion et d'instruction. Il réussira à s'offrir ses premiers cours par correspondance à la libération. Il effectuera son régiment au Maroc et profitera de cet éloignement pour s'engager dans le corps expéditionnaire présent en Indochine. Poursuivant ses cours, il obtiendra le brevet élémentaire au Laos puis le baccalauréat, ce qui lui permettra de réussir le concours de l'Ecole de l'Air et son incorporation en 1948.

Nommé commandant en 1971, il a pris sa retraite en 1975.

En 2005, il écrit son premier livre « On m'appelait 'Tas de feignants' » consacré aux seules années d'enfance avec sa famille nourricière. Ce livre parle de la vie, de la valeur sacrée du travail, il évoque la commune de Soumans, les coutumes, les travaux des champs.

Trois ans plus tard, il publiera son 2^{ème} roman « Louise du Mékong » dans lequel il fait revivre à Louise le périple qu'il a effectué lui-même lorsqu'il opérait au sein du corps expéditionnaire dans ce pays.

Il nous a quitté le 22 novembre 2020 à l'âge de 92 ans.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme simple, jovial, affable.

Nous adressons nos très sincères condoléances à son épouse Giselle ainsi qu'à ses enfants et petits-enfants.



* Brayaud : désigne un paysan

Information

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI	9 H – 12 H	FERMÉ AU PUBLIC
MARDI	9 H – 12 H	14 H – 17 H
JEUDI	9 H – 12 H	FERMÉ AU PUBLIC
VENDREDI	9 H – 12 H	14 H – 17 H

tel : 05.55.65.40.90
mail : mairiedesoumans@orange.fr
site web : <http://soumans.wifeo.com/>

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Elle est ouverte du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h.
Pendant ces horaires, vous pouvez profiter de l'accès à la bibliothèque.
Des livres sont à votre disposition dans les abribus de la commune.

COLIS DE NOEL

Cette année 76 colis ont été distribués aux personnes de 75 ans et plus.
Les commandes ont été passées auprès de la conserverie « Les Mille Sources » à Bourgneuf pour les coffrets,
« Aux délices des Abeilles » à Gouzon pour les nougats, au magasin « Vival » de Soumans pour les chocolats.
Une fleur, un coffret eau de toilette, nougats et chocolats ont été offerts aux résidents des maisons de retraite.

RADAR PEDAGOGIQUE

Le radar pédagogique a permis de faire un relevé d'informations sur la traversée du village pendant les vacances d'été (au niveau de l'agence postale), détaillé ci-dessous :

Excès de vitesse : 1,77 % des véhicules sont en infraction

Trafic moyen quotidien : 509 véhicules par jour

Vitesse moyenne relevé : 32 km/h

Vitesse moyenne de 85% des véhicules : 41 km/h

HUMANOA

La villa seniors en colocation Humanoa reporte son ouverture de quelques mois en raison de la crise sanitaire. Durant cette période, le gérant profite pour peaufiner les espaces communs et privés afin d'accueillir dans les meilleures conditions ses futurs locataires. L'équipe travaille également sur les mesures sanitaires afin que les locataires puissent s'installer en toute sérénité. En attendant de pouvoir vous accueillir, nous restons mobilisés pour faire de ce lieu un cocon douillet !

Travaux réalisés et décisions prises

Achat broyeur d'accotement

Ne pouvant plus être réparé sans engager de grosses dépenses, il a fallu remplacer le broyeur d'accotement ; un nouveau a donc été acheté aux établissements Fontvieille à Evaux-Les-Bains pour un montant de 5 800 € HT.

Un dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposé en urgence afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de 40 % sur cet achat. Une subvention de 2 320 € a été accordée, la somme de 3 480 € HT reste à charge pour la commune.

Routes

Fin novembre, l'entreprise COLAS a procédé au rechargement des routes en enrobés chauds

- Beaulat / Les Sapins : 49 545.00 € HT
 - La Chassagne / Beaulat : 19 350.80 € HT
 - La Garde : 13 865.00 € HT
- Soit un total de : 82 760.80 € HT**

Après avoir obtenu :

- une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de la part de l'État d'un montant de 27 626.37 €
- le fonds de concours de la Communauté de Communes Creuse Confluence d'un montant de 15 343.50 €
- le reste à charge pour la commune s'élève à 39 790.93 €.

Une tranche importante de travaux de rechargement de routes est de nouveau prévue pour l'année 2021 ; les dossiers de demande de subventions ont été déposés.

Columbarium

Un nouvel élément a été posé début octobre par la marbrerie Mourier de Prémilhat pour un montant de 3 264 € TTC.

Portails du cimetière

Vu le mauvais état des portails, notamment celui de l'entrée principale, il a été décidé de procéder au décapage à la sableuse, les travaux ont été réalisés par les employés communaux, le coût de la location du matériel s'élève à 582 € TTC avec fourniture du sable.

La commune de Lavaufanche participe financièrement à la moitié du coût de la location de ce matériel.

Les portails ont ensuite été repeints gracieusement par une entreprise locale.



Travaux réalisés et décisions prises

Mur mairie/Belinet

Le mur séparant la cour du logement de la mairie et du jardin de Colette Belinet étant très endommagé, il a été décidé d'un commun accord de procéder à sa démolition et à sa reconstruction.

La démolition a été faite par les employés communaux.

Jacques Meilleroux a été chargé de sa reconstruction en parpaings.

Le coût de ces travaux s'élève à 2 947.46 € TTC soit 1 463.73 € TTC pour chacune des parties.

Modification de circulation

Rue du champ de foire

Cette rue a été mise en sens unique afin d'éviter des accidents



Carrefour à Beaulat

Afin de supprimer les priorités à droite dans le carrefour jugé dangereux dans le village de Beaulat, des panneaux STOP ont été posés.



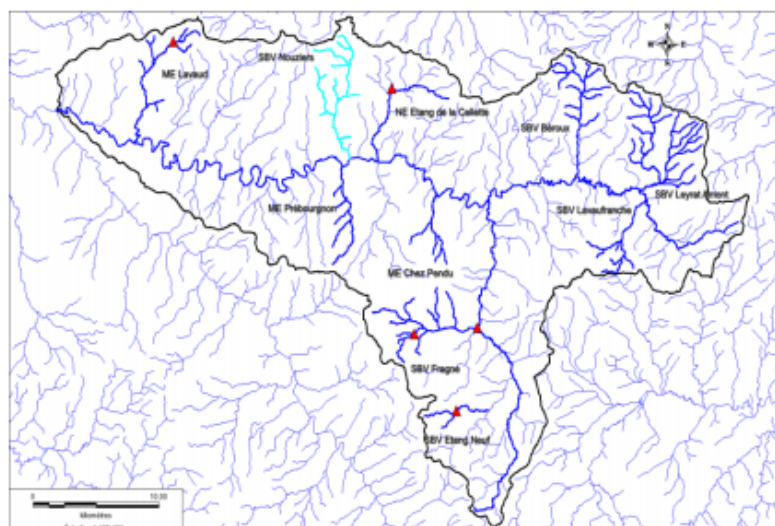
Principaux partenaires du futur CTMA

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse s'est donc entouré d'autres structures spécialisées afin de travailler de manière plus globale sur les cours d'eau sélectionnés, et principalement sur les sous-bassins versants les plus impactés.

La Chambre d'Agriculture de la Creuse se chargera de l'animation agricole, Le Conservatoire des Espaces Naturels travaillera sur les zones humides primordiales pour gérer le manque d'eau dans les cours d'eau, l'EPTB Vienne réalisera les études hydrologiques afin de mieux comprendre le rapport entre les besoins en eau et les ressources disponibles.

Les actions de limitation de l'impact de l'élevage continueront à être mises en place en concertation avec les exploitants.

La restauration de la ripisylve et l'enlèvement des embâcles se feront dans le cadre d'un projet global.



2021 : Année de consultation avant l'action

Comme lors du premier Contrat Territorial, une enquête publique sera programmée, en fonction des conditions sanitaires, en début de l'année 2021.

SMBPC : Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse
Espace du Montet 23600 Boussac - secretariat@smbpc.fr - 05 19 70 03 03

INF'EAU SIAEP 2020

Le SIAEP à votre service

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Boussac (SIAEP) a en charge la protection des ressources, la production, le traitement, la distribution et le suivi de la qualité de l'eau potable en lien avec l'Agence Régionale de la Santé, ainsi que l'entretien du réseau et des ouvrages.

Le SIAEP regroupe les 14 communes suivantes : Bétête, Boussac, Boussac-Bourg, Bussière Saint-Georges, Clugnat, Lavaufranche, Leyrat, Malleret-Boussac, Nouzerines, Saint-Marien, Saint-Pierre Le Bost, Saint-Silvain-Bas-Le-Roc, Soumans et Toulx-Sainte-Croix.

Le service est exploité en régie municipale. L'entretien du réseau et la permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7 sont assurés par les agents du SIAEP. Le linéaire du réseau (hors branchements) s'étend sur environ 550 km et dessert 4 559 abonnés (en 2019).

La qualité de l'eau est contrôlée régulièrement par les services de l'Agence Régionale de la Santé. Le résumé de ces analyses est fourni lors de la facturation de la consommation d'eau chaque année. Une synthèse de toutes les analyses réalisées est fournie en annexe du Rapport Prix et Qualité du Service, accessible chaque année en mairie et au SIAEP.

Les travaux réalisés et les études en cours

Travaux Bourg de Bétête : Remplacement de 300 mètres de fonte (□ 125mm,) pour un coût total de 120 000 € HT

Travaux avenue Pierre Leroux à Boussac : Renouvellement de 9 branchements d'eau suite à la réfection de la route par le département pour un coût total de 12 000 € HT

Lancement d'une étude de travaux :

Concernant le remplacement des conduites fuyardes sur les communes de Boussac et Soumans avec l'appui de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de la Creuse.

Pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Bétête et Nouzerines par le réseau de Maison Rouge.

La protection des ressources en eau...

Le SIAEP porte l'animation du **contrat territorial des Martinats** (démarche volontaire, pour les acteurs concernés : entreprises agricoles, acteurs du territoire, collectivités, agriculteurs, association de sensibilisation et de protection des milieux aquatiques...) sur des enjeux forts : la réduction des pollutions par les nitrates et les pesticides. C'est une démarche multi-partenaire qui a pour objectif de préserver la qualité de l'eau sur le bassin versant de la retenue des Martinats (*Boussac-Bourg*), du Petit Bougnat (*Saint-Marien*) et du Puits des Méris (*Boussac-Bourg*).

Communiqués

L'année 2020 a permis la continuité des actions d'animations agricoles, notamment :

Sur le développement de la connaissance des sols (pour ajuster les apports azotés et limiter les nitrates) ;

La sensibilisation à l'Agriculture Biologique ;

La protection des cours d'eau (telle l'image) ;

La présentation de la démarche DEPHY, qui pour but une forte réduction de l'usage des produits désherbants et des pesticides ;

L'appui aux agriculteurs qui se sont engagés dans des mesures agro-écologiques (MAEC).



Ces animations agricoles sont réalisées en partenariat avec les organisations agricoles locales, et en particulier avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse.

Onze agriculteurs ont été accompagnés en 2020 dans des Mesures Agro-Environnementales (MAEC). Ces mesures, d'une durée de 5 ans, proposent une compensation financière en l'échange de l'atteinte d'un cahier des charges exigeant, telle la réduction d'usage de produits de traitement des cultures, ou des pratiques de pâturage spécifiques pour favoriser la biodiversité, ou encore la préservation et l'entretien des haies qui protègent des cours d'eau.

Ces mesures sont amenées à évoluer avec la future Politique Agricole Commune ainsi qu'avec les attentes environnementales de plus en plus grandes.

Une étude est également en cours pour mieux comprendre la circulation de l'eau dans les captages du Petit Bournat, du Puits des Méris et autour du Bérout (qui alimente la retenue des Martinats), ainsi que pour définir les zones prioritaires pour la protection de l'eau.

Ci-contre : détermination du passage des drains d'un captage du SIAEP



Cette étude permettra d'associer plus précisément les personnes présentes sur le territoire à cet enjeu « eau potable » en lien avec le contrat territorial des Martinats. Car l'objectif, c'est d'agir ensemble pour une ressource protégée.

D'autres actions en lien avec ce Contrat Territorial sont prévues, à destination du monde agricole ainsi que pour sensibiliser jeunes et professionnels à l'importance de l'enjeu « Eau », et pour encourager les actions à la portée de chacun.

ECOLE DE PECHE DE LA PETITE CREUSE

Une Ecole qui garde la Pêche

L'hiver vient, l'Ecole de Pêche de la Petite Creuse clôture cette saison et dresse le bilan de 2020 qui, d'un bout à l'autre n'aura pas été une année comme les autres. Une année sous le coup de la crise sanitaire où le maître mot aura été ADAPTATION. Il a constamment fallu s'adapter aux décisions gouvernementales et préfectorales.

Pour l'école de pêche, ne nous leurrions pas, ce n'est pas une année fabuleuse mais nous avons gardé la pêche et sans cesse continué à œuvrer en prévision de jours meilleurs. Nous sommes passés au travers des gouttes en mars, juste avant le confinement, pour l'organisation de notre loto pour lequel nous n'avons jamais eu autant de monde. Pour la suite, le confinement s'en mêlant, toutes les séances, mercredis et samedis, avec les jeunes ont dû être annulées. Dès la fin de celui-ci nous avons adapté les séances pour pouvoir accueillir les jeunes en respectant les gestes barrières. La fête de l'école de pêche n'a, quand à elle, pas pu être organisée en juin afin de respecter les règles sanitaires et de distanciation. De même les salons auxquels nous aurions dû participer cette année n'ont pu se tenir, mais ce n'est que partie remise. La période estivale a été plus sereine malgré quelques annulations de prestations, nous avons, en nous adaptant, fait un bon été et accueilli un peu plus de monde que l'an passé sur nos animations.

Du changement dès septembre 2020

Avec les inscriptions des jeunes à l'école de pêche pour la saison 2020/2021. Effectivement à compter du 31 décembre les 3 salariés de l'association ne seront plus salariés de l'école de pêche. Julien et Jean Christophe continueront cependant de s'occuper des séances pour les jeunes mais ne seront plus disponibles les mercredis après midi. Il a donc fallu adapter les séances dès l'inscription. Il est donc possible d'inscrire vos enfants à l'école de pêche :

Le samedi, matin ou après midi, tous les quinze jours, multi-pêche, pêche au coup, feeder,... (à Bétête, ramassage en bus compris Boussac, Clugnat, Châtelus, Genouillac et Bétête)

Le samedi toute la journée (pique-nique ensemble) tous les quinze jours, pour les plus grands à partir de 12 ans, pêche principalement aux leurres. ... (ramassage en bus compris Boussac, Clugnat, Châtelus, Genouillac et Bétête)

Une séance le samedi matin tous les quinze jours Pêche au coup et pêche à la mouche à GOUZON (pas de ramassage en bus)

Pour les adultes et jeunes, le Groupement de Pêche sportive propose des séances de montage de mouche les dimanches matin de novembre à mars. (cette année, suspendues pour cause de Covid).

Je rappelle que nous sommes une association et une association ne peut vivre sans ses membres et ses bénévoles. Sans les bénévoles, nous sommes pieds et poings liés. Si vous souhaitez venir nous rejoindre nous en serions ravis, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour 2021, nous proposerons toujours notre loto en mars, la fête de l'école de pêche en juin, la pêche à la mouche et la pêche des écrevisses seront encore d'actualité durant l'été.

Communiqués

Les dates à retenir

13 février Assemblée générale a Bétête

7 mars 14h salle polyvalente de Boussac SUPER LOTO

27 juin fête de l'Ecole de Pêche au moulin de Fréteix a Bétête

Contact : GUITTARD Jean Christophe 06.30.99.93.23 / LEMESLE Julien 06.32.35.87.11



Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

4 avenue Général de Gaulle 23230 GOUZON

05.55.41.67.12 E-mail : siab.voueize@yahoo.fr

Bureau : 1^{er} étage Mairie de Gouzou

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

Le Comité syndical :

Suite aux dernières élections municipales de mars 2020, de nouveaux délégués des Communautés de Communes Creuse Confluence, Marche et Combraille en Aquitaine et Creuse Grand Sud ont été désignés. Le 7 Septembre 2020, **Catherine Roby**, Maire de Saint-Julien-le-Châtel, a été réélue Présidente du SMABV. **Michaël Jouanneton**, Maire de La Celle-Sous-Gouzou a été réélu 1^{er} Vice-Président et **Jean-Claude Conchon**, Maire d'Issoudun-Letrieix, réélu 2^e Vice-Président.

Contrat Territorial de Bassin des Hautes Vallées du Cher

Le Contrat Territorial de Bassin est un outil technique et financier mis à disposition par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention (2019 – 2024). Grâce à une phase d'état des lieux et de diagnostic du territoire, le CTB (Contrat Territorial de Bassin) permet de mettre en place différentes actions afin d'aborder les problématiques quantitatives et qualitatives du bassin versant des Hautes Vallées du Cher.

Les 3 principaux sous-bassins du territoire sont la Voueize, la Tardes et le Cher en amont du barrage de Prat. Le bureau d'étude Géonat a été désigné pour mener à bien un diagnostic dit

« Partagé ». En effet, suite à la récurrence des épisodes de sécheresse sur notre territoire, une attention particulière est portée au volet quantitatif de la ressource en eau.

Ce diagnostic est à ce jour finalisé et fait bien ressortir la problématique hydrologique sur l'ensemble du territoire. Les consommations de chaque usage sur la ressource en eau ont été estimées sur l'ensemble des sous-bassins versants afin d'orienter les collectivités dans la mise en place d'actions qui permettront de satisfaire ces usages tout en préservant la ressource en eau. Le volet qualitatif est aussi pris en compte avec la localisation et la caractérisation des principales dégradations morphologiques de nos cours d'eau.

Sur le territoire du SMAB Voueize, ces éléments ont déjà été étudiés en 2011 par le bureau d'étude ASCONIT dans le cadre du précédent contrat territorial (2012 – 2017). Le technicien de rivière du syndicat de la Voueize a renouvelé ces données afin de les intégrer dans le nouveau contrat. Suite à la finalisation du diagnostic, différentes orientations ont été fixées en comité de pilotage (réunion des partenaires techniques, financiers et élus locaux) pour la construction du programme d'actions. L'enjeu hydrologique et la préservation des réservoirs biologiques ressortent comme des éléments prioritaires pour les cours d'eau des Hautes Vallées du Cher.

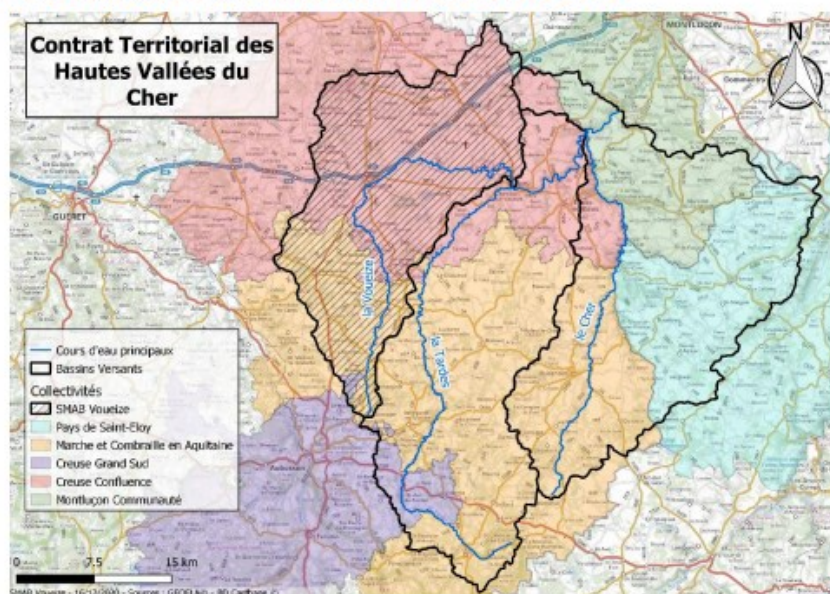
Les futures actions concerneront en partie les milieux aquatiques mais peuvent aussi agir dans d'autres domaines afin d'actionner le maximum de leviers possibles (exemple : actions sur le réseau d'AEP, sur les stations d'épurations, sur la récupération ou le stockage d'eau de pluie, etc...).

Le Contrat territorial de bassin des hautes Vallées du Cher bénéficie des subventions de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Creuse.

Le Personnel :

Justin JACQUET, technicien de rivière, à temps complet

Danielle MONTAGNE, attachée, assure une mission de collaboratrice (1 heure/semaine).



AGARDOM

Un service d'accompagnement favorisant le maintien à domicile, mais pas seulement !

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier, pour votre confiance, et le soutien apporté au quotidien à notre équipe dans cette période compliquée pour la structure et nous en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour 2021 !

Aujourd'hui, nous intervenons dans le cadre :

- des personnes âgées
- des personnes en situation de handicap,
- des personnes en activité recherchant des possibilités de ménage « à la carte » (avec possibilité d'un crédit d'impôt)
- ainsi que pour la petite enfance.

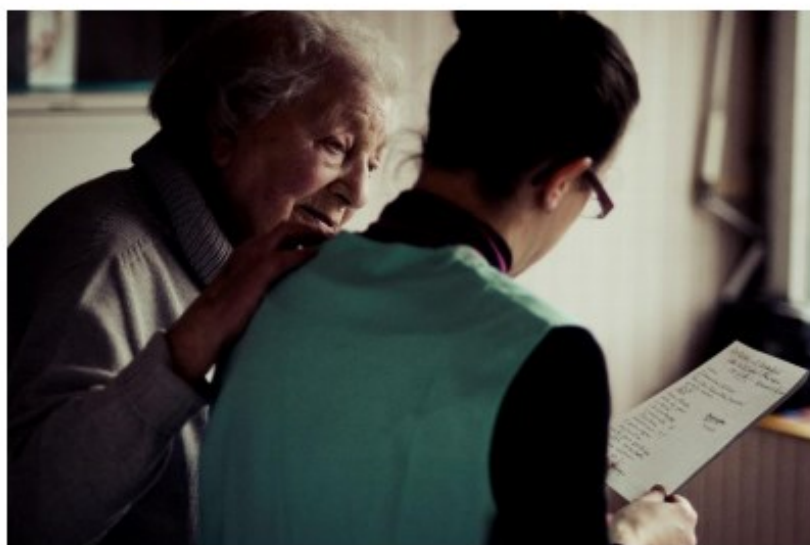
C'est ainsi que nos 250 intervenants réalisent tous les jours de l'aide à la personne, aide à la toilette, à l'habillage, préparation de repas, lever, coucher, mais aussi de l'entretien du logement ou du linge, ainsi que de l'accompagnement aux courses ou également des interventions facilitant la garde d'enfants.

Aujourd'hui, l'Agardom, est reconnu pour son travail avec un agrément qualité et, une certification Handéo pour l'accompagnement des personnes en situation de Handicap.

Vous avez un besoin ? Il existe des financements, une visite au domicile peut être réalisée pour l'étude de votre situation. Pour nous contacter au 05 55 83 35 00 ou à agardom@agardom.fr.

A la recherche d'un travail ou d'un complément de salaire ? dans le cadre de nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour un éventuel entretien.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr





Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Surveillez l'endroit de la piqûre pendant au moins 1 mois. Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge qui n'apparaît que moins d'une fois sur deux), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexplicables. Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

Prévention des maladies vectorielles à tiques :



Vous pouvez déclarer toute piqûre de tique grâce à l'**application Citique** : [Signalement-Tique](#) est une application disponible gratuitement pour les smartphones [ios](#) et [android](#) ainsi que [via son site internet](#). Mise en service par l'[Inra](#), l'[Anses](#) et le [ministère des Solidarités et de la Santé](#), elle permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elle soient repérées sur un humain ou un animal. En outre, **après avoir signalé une piqûre de tique**, l'application vous permettra d'envoyer la tique au laboratoire pour analyse. Cette tique sera conservée dans une tiquothèque, collection unique en France, mise à la disposition de tous les chercheurs partenaires du projet. <https://www.citique.fr/signalement-tique/> Et pour déclarer sur internet (pour ceux qui n'ont pas de smartphone) : https://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de la Santé. Elle organise de la prévention pour tous les publics, et soutient et conseille les malades. Site internet : <https://francelyme.fr/site/>

La **Section Creuse de France Lyme**, créée en mai 2017, propose des actions de prévention et organise des permanences, conférences, stands de prévention, etc. Pour toute information, contact uniquement par mail à : creuse@francelyme.fr
Pour nous faire un don : <https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/collectes/section-limousin>



PARRAINER UNE RUCHE

Et si vous deveniez apiculteur ?



C'est un peu ce que propose Mr Philippe PEU, installé à la Chassagne, par le biais du programme Acteur Bee Conso.

Moyennant une cotisation annuelle de 120 euros, vous pouvez devenir titulaire d'une ruche pendant toute une saison apicole.

Bien que le rucher de Papybeil compte une vingtaine de ruches, seules six sont allouées à ce projet. Ce nombre restreint garantit un accompagnement individuel et personnalisé. Les adhérents peuvent choisir le type de ruche, la forme du toit, sa couleur ainsi que son nom.

Cette adhésion permet de participer à la vie des abeilles à travers deux visites par an, une au printemps avec la découverte des ruches et la seconde durant l'été avec la participation à la récolte et à l'extraction du miel. De plus, Mr PEU envoie des nouvelles des ruches tous les mois et bien sûr chaque adhérent reçoit 12 pots de 250g de miel de fleurs avec des étiquettes personnalisées.

Ce projet local à visée pédagogique et écologique séduit car le nombre maximal d'adhésion pour l'année 2020-2021 a été atteint en quelques semaines.

Toutefois si vous êtes intéressés par ce parrainage, quelques ruches restent disponibles chez Mr Alban HERTIER à la Saunière.

Contact : Philippe PEU, Rucher de Papybeil : 06.46.16.39.03 ;

E-mail : philippe.peu@sfr.fr

Site web : <http://rucherpapybeil.simplesite.com>

Facebook : <https://m.facebook.com/rucherpapybeil/>



Portraits d'élues

Les dernières élections municipales ont permis l'installation de 10 nouveaux élu(e)s au sein du conseil ; nous avons souhaité vous présenter deux conseillères : Françoise Marques et Laurine Forge.

Françoise et Laurine, qui êtes-vous, quel est votre parcours professionnel ?



Françoise : je suis née en 1961, à Champigny-sur-Marne, en région parisienne. Après mes études j'ai choisi, dès mes 17 ans, d'être utile aux autres en devenant aide-soignante, puis infirmière après l'obtention du concours de la profession. J'ai exercé mon métier à Paris, Narbonne, Béziers, Montluçon, enfin en Creuse à l'hôpital de jour de Boussac. Je me suis installée en 2004 à Soumans au village de la Garde. La Creuse, je la fréquente depuis l'âge de 13 ans : mes parents passaient régulièrement leurs vacances aux Forges à Clugnat.



Laurine : je suis née à Rillieux-la-Pape, dans la banlieue lyonnaise, en 1990. Après une classe préparatoire à Lyon, j'ai intégré l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse où j'ai acquis mon diplôme en 2016, j'ai par ailleurs suivi une formation en obstétrique pour les bovins. J'ai débuté mon activité professionnelle par des remplacements dans le Sud-Ouest : Gramat, Agen, puis j'ai rejoint la clinique vétérinaire de Boussac-Bourg.

Pourquoi votre participation à la vie municipale ?

Françoise : j'ai été sollicitée, mais j'ai demandé un temps de réflexion pour donner une réponse à cette proposition. Connaître le fonctionnement et la gestion des affaires communales, être utile pour le bien de chacun et de tous, autant de facteurs qui ont été déterminants pour accepter cette mission. Je sais que la tâche n'est pas facile, qu'il faut travailler les dossiers, ce qui consomme du temps, mais mon parcours professionnel et le fait que je serai dans quelques mois en retraite sont un plus pour apporter à l'équipe municipale ma part de travail.

Laurine : Lorsqu'on m'a sollicitée, j'ai rapidement accepté. Dans ma commune d'origine j'avais participé à un conseil municipal de jeunes. J'avais une approche de la commune de Soumans et de ses habitants par le biais de mon travail, surtout auprès des agriculteurs. Je veux prolonger ma participation à la vie collective en m'investissant dans les affaires communales. Au sein de l'équipe, je souhaite apporter, avec d'autres, le dynamisme de la jeunesse. Je pense travailler sur les questions scolaires.

Quelles sont vos impressions après ces premiers mois d'élues ?

Françoise et Laurine : la situation sanitaire est venue contrarier l'activité du début de mandat. Si le conseil et les commissions de travail ont pu se dérouler, certes dans des conditions particulières, nous n'avons pas pu développer pleinement notre mission auprès de la population telle que nous l'avions prévue, les rencontres sont réduites et en petit comité. Nous reprendrons nos visites dès que les conditions le permettront. Nous croyons au bienfait des échanges qui enrichissent notre réflexion et permettent de programmer des actions comprises par tous. Nous sommes convaincues que la commune, dans le rapport avec ses habitants, est le creuset de la démocratie.

Itinéraire d'un déraciné

Shérzad Zeynelabidin, depuis l'été dernier, a pris possession d'une petite maison dans le village de Châtres. Il savoure auprès de ses voisins accueillants une retraite agréable. Nous l'avons rencontré, il nous a parlé de son histoire, souvent fracassée par la furie des hommes, qui mérite d'être racontée et surtout méditée.

Shérzad est né, en 1954, à Duhok en Irak, dans la partie du Kurdistan irakien. Le Kurdistan c'est ce triangle dont les coins s'enfoncent en Turquie, en Syrie, et en Irak, jusqu'en Iran. Notre ami appartient à ce peuple sans Etat, qui fait rarement l'objet d'un sujet dans les médias. Il vécut une enfance heureuse, malgré les incertitudes. Après de belles études, il devint instituteur et exerça avec passion ce beau métier : il aimait transmettre aux jeunes générations. Puis ce fut la guerre Iran-Irak et notamment les événements tragiques de 1988 durant lesquels les différents gouvernements de la région agressèrent leurs propres kurdes. L'Irak, avec une brutalité inouïe, y compris l'utilisation de gaz chimiques, en reprenant le contrôle du nord du pays, provoqua l'exode de près de 100 000 kurdes en Turquie. La famille de Shérzad éclata et une partie trouva refuge au camp de Mardin, pendant 11 mois, vivant dans des conditions particulièrement précaires.

Lors de la visite de ce camp de réfugiés, Danielle Mitterand, présidente de France-Liberté, accorda à notre ami un entretien. Il lui remis une lettre décrivant la situation quotidienne des internés et lui demanda une intervention auprès des institutions françaises. Cette rencontre porta ses fruits : après 11 mois au camp, Shérzad et 300 de ses compatriotes arrivèrent au camp de Bourg-Lastic, dans le Puy-de-Dôme, où ils retrouvèrent un peu de liberté et surtout la paix. Durant ce séjour, il apprit le français. Après un passage par Peyrelevade et Ussel à l'AFPA où il obtint le diplôme en électricité automatique industriel, Il se fit embaucher à l'usine ISOROY en tant que technicien de laboratoire.

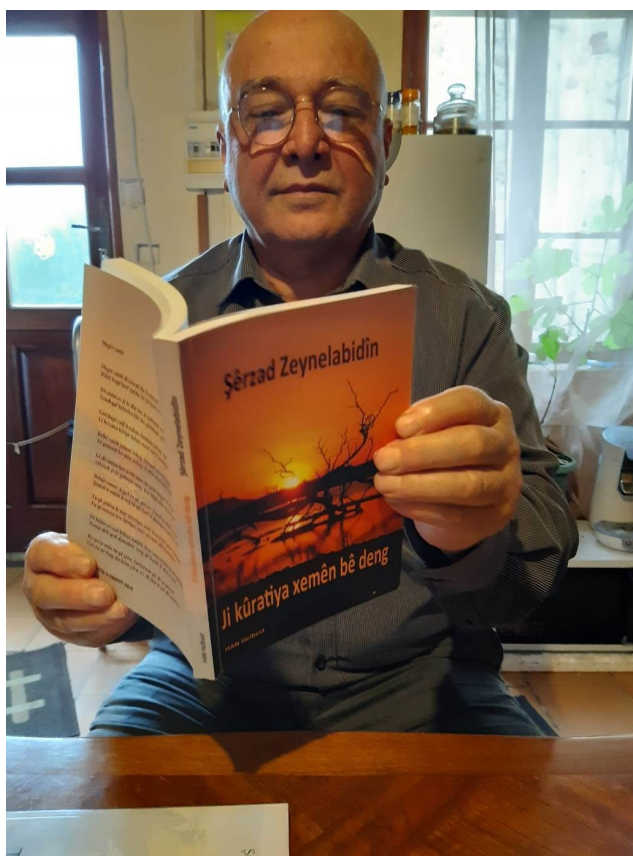
Jamais, Shérzad ne désespéra des hommes et de l'avenir, trouvant, en partie, cette force intérieure dans l'amour de la littérature et notamment de la poésie. Découvrant les poètes très jeune, il a une affection particulière pour Baudelaire, dès l'adolescence il se lança dans l'écriture de poèmes. A ce jour, il a publié trois livres dont *"De la profondeur des amertumes silencieuses"*. Chaque jour, il rédige quelques pages pour son prochain ouvrage. Par ailleurs notre concitoyen est un passionné du jeu d'échec depuis l'âge de 14 ans.

Notre ami a eu la délicatesse de nous offrir, à lire, un de ses poème qui rappelle son triste vécu au camp de Mardin.

Nous le remercions chaleureusement et lui souhaitons le meilleur parmi nous.

Les rouleaux de fer barbelés de Mardin

Si je pouvais
Si je pouvais aujourd'hui leur parler
Ces rouleaux de fer barbelés
Si je possédais la faculté d'agir
Je les jetterais loin
Derrière les limites des villages
Si je pouvais
Je fondrai ces fils de fer
Pour en faire
Des charrues
A distribuer aux paysans et aux pauvres
Et je gazouillerais, continument et hautement cet
Appel :
"Pourquoi instituer des frontières ?"
Si je pouvais
Je détruirais toutes les frontières
Qui, dans ce vaste monde
Disloquaient le pays en tronçons



DORENAVANT ON SE DONNE RENDEZ-VOUS AU TIKKI'S

Sophie Kovelmann, aime recevoir. Depuis toujours, elle rêvait d'un bar à cocktails. Peu à peu son rêve se réalise : la voilà à la tête d'un bar-tabac-restaurant avec vente de journaux locaux. Résidant à Boussac depuis 2019, dès qu'elle eu connaissance de la vente du fonds de commerce de l'établissement "Au Rendez-vous", elle postula pour reprendre le flambeau. Les démarches administratives et les stages inhérents à la profession faits, elle exerce depuis début janvier son activité désormais sous l'enseigne le TIKKI'S.

La période difficile que l'on vit tous avec ses différents épisodes sanitaires et ses incertitudes n'ont pas découragé cette femme dynamique : pour elle, pas question de se laisse dominer par les évènements. Sophie a rapidement trouvé la parade en proposant des plats à emporter, des pizzas, des crêpes pour la Chandeleur... Elle su être au rendez-vous pour la Saint Valentin. Un accord avec les organismes consulaires lui permet de proposer ses tables aux salariés du bâtiment. Plus tard, lorsque la situation sanitaire sera plus clémente et qu'elle pourra ouvrir le restaurant à tous, elle envisage des moments à thèmes pour les grands et les petits.

Séduite par notre village, elle se réjouit de pouvoir participer à la vie associative soumanaise en y apportant son savoir-faire et son imagination, et elle n'en manque pas. les premiers contacts avec les clients ont été chaleureux et prometteurs.

La municipalité ne peut que se féliciter de ses intentions et lui souhaite le meilleur.

Bon vent Sophie !



AVIS AUX PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS

Depuis plusieurs années, nous constatons un manque d'entretien de certaines haies jouxtant les chemins communaux. Ces situations entraînent des tensions inutiles entre riverains, usagers de ces chemins qu'ils soient agriculteurs, randonneurs, cyclistes, chasseurs ou autres. Au-delà du désagrément causé par le manque ou l'absence d'entretien des chemins concernés, c'est l'image de la commune qui est atteinte.

Cette situation doit cesser. A toutes fins utiles nous rappelons l'article D161-24 du code rural.

Article D161-24

Créé par décret n° 2005-368 du 19 avril 2005-art.5(V) JORF 22 avril 2005

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires et exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leur frais, après mise en demeure restée sans résultat.

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Régulièrement, il nous est signalé que des chiens ont une attitude agressive sur la voie publique ou depuis une propriété privée, susceptible de présenter un danger pour la sécurité publique. Il est demandé aux propriétaires de ces animaux de prendre les dispositions nécessaires afin que ces incidents cessent dans les meilleurs délais.

TRAVAUX DE LA RD 917

Le conseil départemental de la Creuse réalisera, du 17 au 27 mai 2021, des travaux de décaissement et de rechargement de la route départementale 917 dans toute la traversée du bourg entraînant des gênes et nuisances. Une information complémentaire sera donnée en tant utile à tous les riverains et commerçants.

Les personnes intéressées par les déblais de la route seront priées de contacter au plus tôt la mairie au 05 55 65 40 90.

Le Registre Communal des Personnes Vulnérables

Une loi du 30 juin 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif, le Registre Communal des Personnes Vulnérables, destiné à recenser les personnes de plus de 65 ans, handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile, qui se sont fait connaître, ou qui ont été inscrites par un tiers sans opposition de la personne concernée.

Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgences, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes, comme par exemple, dans le cas du plan canicule.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante).

Pour être inscrit sur ce registre, deux possibilités sont offertes pour les personnes concernées résidant à Soumans :

- se présenter à l'accueil de la mairie
- télécharger et renseigner le formulaire d'inscription ci-dessous, puis le déposer à l'accueil de la mairie.

Toute personne inscrite par un tiers peut demander une modification de son inscription ou sa radiation du registre.

Ce registre ne peut être communiqué par Le Maire qu'à la Préfecture de la Creuse en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgences.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- ▶ les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- ▶ les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- ▶ les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Commune de Soumans : Formulaire de demande d'inscription sur le Registre des Personnes Vulnérables

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres :

En qualité de :

- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

Personne en situation de handicap

- Inscription faite en mon nom propre

Inscription faite par un tiers (si oui, remplir les informations suivantes) :

Nom, prénom :

Adresse : Téléphone :

Je bénéficie de l'intervention :

D'un service intervenant à domicile

Nom (ou raison sociale) :

Adresse : Téléphone :

D'un service de soin infirmiers à domicile :

Nom :

Adresse : Téléphone :

D'un autre service :

Nom (ou raison sociale) :

Adresse : Téléphone :

D'aucun service à domicile :

Médecin traitant :

Nom :

Adresse : Téléphone :

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom, prénom :

Adresse : Téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toutes modifications concernant ces informations, aux fins de mettre à jours les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Soumans, le
Signature,